



*Direction de l'animation
et des relations avec la population
Service des sports*

Tél. 03 20 66 58 02

DECISION N°DEC/2024/SP/89

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire.

Considérant la mise en place d'un dispositif d'inscriptions en ligne avec un paiement sécurisé, à l'occasion de la manifestation sportive OXYGHEM organisée par la ville le jeudi 9 mai 2024.

Décide

ARTICLE 1er : De confier au comité du nord par délégation de la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme et la société NJUKO, la gestion et l'encaissement des droits relatifs aux inscriptions en ligne.

ARTICLE 2 : De signer la convention comité du nord par délégation de la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme et la société NJUKO.

ARTICLE 3 : Les recettes seront versées sur le compte de dépôt de la régie sports.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.



A Hem, le 21 mars 2024

Le Maire de HEM,
Francis VERCAMER



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr

DGS